

**Audit légal et pertinence de l'information financière dans les PME
camerounaises du secteur des services : une étude basée sur le
comportement des acteurs**

**Legal audit and relevance of financial information in Cameroonian SMEs
in the service sector : a study based on the behavior of the actors**

TSIAZE MOUAFFO Charlie

Enseignant chercheur

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

Université de Maroua-Cameroun

NWAMEN Fidèle

Enseignant chercheur

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

Université de Dschang-Cameroun

TAGUENANG MAGUETSA Mireille Laura

Professeur de Lycée d'Enseignement Technique-chercheuse

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

Lycée Technique de TCHADA de Bafoussam-Cameroun

Date de soumission : 29/08/2024

Date d'acceptation : 05/10/2024

Pour citer cet article :

TSIAZE MOUAFFO. C, & AL (2024) « Audit légal et pertinence de l'information financière dans les PME camerounaises du secteur des services : une étude basée sur le comportement des acteurs », Revue Française d'Economie et de Gestion « Volume 5 : Numéro 10 » pp : 158-180.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons

Attribution License 4.0 International License



Résumé

L'objet de l'étude est de comprendre l'effet du comportement de l'auditeur légal et des dirigeants des PME, sur la qualité de l'audit et la pertinence des informations. Sur dix cabinets d'audits et dix PME, sélectionnés par convenance, nous réalisons des entretiens semi-directifs. Les résultats montrent que la relation auditeur légal-PME est influencée par la confiance, la corruption, les liens de familiarité. Ceci biaise la qualité de l'audit, entraîne la perte d'indépendance de l'auditeur et réduit la pertinence de l'information. Au Cameroun, certaines PME disposent d'un système comptable mal organisé et d'autres, ne disposent pas.

Mots clés : auditeur légal ; PME ; confiance ; indépendance ; information.

Abstract

The study purpose is understanding the effect of the behavior of legal auditor and SME managers on audit quality and relevance of informations. Out of ten audit firms and ten SMEs, selected by convenience, we carry out semi-structured interviews. The results show that legal auditor-SME relationship is influenced by trust, corruption, familiarity ties. This skews audit quality, leads to loss of auditor independence and reduces relevance of information. In Cameroon, some SMEs have a poorly organized accounting system and others do not.

Keywords : legal auditor ; SME ; confidence ; independence ; information.

Introduction

Dans un contexte de mondialisation de l'économie, la pertinence de l'information financière est cruciale pour les investisseurs. En effet, le risque d'appropriation de l'information par le dirigeant nécessite un contrôle indépendant. L'audit légal devient un acteur majeur de la gouvernance. Cependant, les scandales financiers relancent le débat sur sa qualité. L'Afrique n'est pas resté en marge. De fait, l'article 16 de l'acte uniforme OHADA, prévoit des sanctions pour tout acte de nature à limiter l'indépendance des auditeurs externes. L'« Opération Epervier¹ », dans les entreprises étatiques, a permis l'inculpation des membres de l'Ordre National des Experts Comptables (ONECCA) pour complicité de détournement des deniers publics. Dans un environnement constitué à 95% des PME dont 50% sont familiales et plusieurs ne produisent pas de données financières, notre recherche vise à comprendre l'effet du comportement de l'auditeur légal et des dirigeants de PME, sur la qualité de l'audit et la pertinence des informations. La mission de l'auditeur légal en ce qui concerne la vérification des informations conduit-elle à la production d'informations pertinentes ou non pour les prises de décisions ? L'objectif est de mettre en relief le comportement de l'auditeur légal dans le jeu de la production des informations financières pertinentes ou non par les PME.

1. Du cadre conceptuel de l'audit légal à la pertinence de l'information

La mission d'audit légal consiste à fournir une information fiable et pertinente dans les états financiers d'une entité. Il devient important de préciser ses objectifs et risques.

1.1 De l'appréhension de l'audit légal

D'après DeAngelo (1981), un audit de qualité correspond à la capacité que l'auditeur détecte une anomalie dans les états financiers et déclare. Pour Causse et *al.*, (2012), c'est l'examen professionnel de l'information et des processus en vue d'exprimer une opinion conforme. L'objectif attendu est la certification des comptes. L'audit renforce la confiance des parties prenantes. Cependant, plusieurs risques sont associés à l'audit légal.

1.2. Le risque d'audit

C'est le risque que l'auditeur exprime une opinion inappropriée or les états financiers comportent des anomalies significatives. Il est fonction des risques inhérents, de contrôle et de non détection (DeAngelo, 1981). Le risque inhérent est le fait qu'une erreur significative se produise compte tenu des particularités de l'entité, de ses activités, son environnement, la nature de ses comptes et opérations. Le risque de contrôle est lié à l'incapacité du système de contrôle

¹ L'Opération Epervier est le nom donné par le gouvernement camerounais à l'entreprise d'assainissement des pratiques de gestion dans les sociétés d'Etat et les administrations publiques camerounaises, lancée en février 2006.

interne à prévenir et corriger les erreurs. Le risque de non-détection par l’auditeur est son incapacité à détecter d’autres anomalies significatives. La démarche d’audit se résume par l’équation suivante : **risque inhérent x risque lié au contrôle x risque de non-détection = risque d’audit**. L’auditeur se fixe un minimum de risque acceptable. La matrice suivante établie par l’IAASB permet d’estimer les risques.

Tableau N°1 : matrice d’estimation des risques d’audit

		L’auditeur estime le risque lié au contrôle		
		Élevé	Moyen	Faible
L’auditeur a estimé le risque inhérent	Élevé	Minimum	Faible	Moyen
	Moyen	Faible	Moyen	Élevé
	Faible	Moyen	Élevé	Maximum

Source : Obert et Mairesse (2009)

La planification de la mission maintient le risque d’audit à un minimum acceptable. En effet, un risque d’audit élevé détériore la qualité de l’audit et l’information certifiée.

1.3. Les bénéfices de l’audit légal

Les récents scandales financiers contribuent à accroître la crise de confiance entre les acteurs. L’audit légal contrôle la régularité et la sincérité des comptes annuels.

1.3.1 L’audit de qualité renforce la confiance des investisseurs

Le rapport d’audit porte les mentions faites par l’auditeur sur les anomalies ou non observées durant sa mission. Un audit de qualité entraîne la rédaction d’un rapport pertinent pour orienter les décisions des investisseurs.

1.3.2 L’audit de qualité réduit les coûts d’agence

La théorie de l’agence analyse l’audit externe comme un régulateur des conflits d’agence (Jensen et Meckling,1976). En effet, la qualité de l’audit est une composante d’un système de contrôle qui compense l’incapacité des actionnaires à surveiller la politique comptable des dirigeants.

1.3.3 L’audit de qualité améliore la gouvernance

En tant que mécanisme de gouvernance, l’audit réduit l’asymétrie d’information et garantit l’image fidèle des informations financières communiquées. D’après l’IAASB (International Auditing and Assurance Standard Board) l’auditeur vérifie la conformité des états financiers au référentiel comptable en vigueur.

2. Les Caractéristiques et normes pour une information meilleure

2.1. Les indicateurs d'une information financière de qualité

D'après l'article 33 du droit comptable OHADA, « la comptabilité satisfait dans le respect de la règle de prudence aux obligations de régularité, sincérité et transparence inhérente à la tenue, au contrôle, à la présentation et communication des informations ». Les caractéristiques qualitatives d'une information sont la pertinence, la fiabilité, la comparabilité et l'intelligibilité. Michăilescu (2009) une information pertinente est celle qui permet de prendre des meilleures décisions. Bampoky (2016), la comptabilité est la technique de base de collecte de l'information, une méthode d'observation, d'analyse et de description des faits économiques. Tsapi et *al.*, (2021) affirment que la gestion des flux d'informations a un effet positif sur la performance. Jordanie et Trébucq (2022) pensent que la mise en place d'un modèle sectoriel de système d'information efficace, favorise l'intégration des flux de l'environnement.

L'information fiable est neutre, complète et exempte d'erreurs. Selon l'IASB, une information fiable ne contient pas d'erreurs matérielles. Les points clés de la fiabilité sont la prééminence de la substance sur la forme, la neutralité, la prudence et l'exhaustivité de l'information. La comparaison des données dans le temps et dans l'espace nécessite que l'information financière soit produite à partir des méthodes comptables homogènes et immuables, sauf si les modifications envisagées permettent d'obtenir une meilleure image de l'entité. L'information doit être compréhensible par les utilisateurs qui doivent avoir un niveau raisonnable en gestion.

2.2 Les normes liées à la qualité de l'information financière

Dans l'optique de garantir une gouvernance meilleure, il est important que les professionnels de l'audit et de la comptabilité réalisent leur mission dans le strict respect de l'environnement juridique et réglementaire. En effet, l'article 14 du code général des impôts camerounais stipule que la comptabilité pour être probante doit être certifiée par un expert-comptable agréé en CEMAC et inscrit au tableau de l'ordre ou être validée par un centre de gestion agréé. L'article 6 du droit comptable dispose que « ... les informations soient présentées et communiquées clairement sans intention de dissimuler la réalité derrière l'apparence ». Le droit des sociétés OHADA stipule que le contrôle des sociétés commerciales est exercé par le commissaire aux comptes. Celui-ci ayant pour mission principale d'exprimer son opinion sur les états financiers. Nous ferons ensuite un exposé des théories utiles à cette recherche.

3. Les théories explicatives du comportement des acteurs dans l'environnement

Nous mobilisons les théories d'agence, coûts de transactions, néo-institutionnelle et signalisation. Jensen et Meckling (1976) postulent l'existence d'une relation d'agence entre

propriétaires et managers. Cette relation d'agence entraîne des coûts. Le problème d'agence doit être résolu par l'auditeur externe. En effet, ce dernier réduit les comportements opportunistes des dirigeants, donne confiance aux propriétaires du capital et parties prenantes. Williamson, (1981) à travers la théorie des coûts de transaction, montre que la rationalité et l'opportunisme des acteurs, justifient le rôle de l'auditeur légal pour réduire l'asymétrie d'information. Akerlof (1970) ; Ross (1977), à travers la théorie de la signalisation, avancent que l'imperfection et l'asymétrie d'information qui caractérisent les marchés financiers nécessitent le rôle de l'audit externe pour restaurer un climat de confiance chez les investisseurs. Meyer et Rowan (1977) ; Dimaggio et Powell (1983), stipulent que les organisations sont soumises à des règles auxquelles elles doivent se conformer enfin d'assurer leur pérennité. D'après cette théorie néo-institutionnelle, face à un environnement incertain et aux pressions institutionnelles, l'entreprise va chercher à s'adapter. L'auditeur légal est comme un régulateur imposé par l'Etat pour veiller à la qualité de l'information diffusée par les entités.

4. Revue de la littérature

4.1 Le rôle de l'auditeur légal dans la pertinence de l'information

Lorsqu'on fait allusion à la pertinence de l'information financière, il convient d'évoquer le rôle joué par l'auditeur légal². En effet, l'auditeur légal s'occupe de l'audit comptable et financier afin de vérifier, la sincérité, la régularité, la conformité et l'aptitude des informations financières à refléter l'image fidèle (Flint, 1988 ; Carassus et Gregorio, 2003 ; Audousset-Coulier, 2008). L'audit externe se caractérise par une comptabilité honnête et doit intégrer les normes de qualité (Eve et Sprimont, 2021).

4.2 La qualité de l'audit et la pertinence de l'information

La qualité de l'audit est l'appréciation par le marché de la probabilité jointe, qu'un auditeur découvre une infraction dans le système comptable du client et rend compte. La qualité de l'audit est étroitement liée à la compétence et l'indépendance de l'auditeur. La compétence, est sa capacité à déceler les irrégularités dans les états financiers et son indépendance, sa capacité à les révéler sans contrainte (DeAngelo, 1981 ; Flint, 1988 ; Chemangui, 2005 ; Zehri, 2006).

4.2.1 La compétence de l'auditeur légal

DeAngelo (1981) ; Flint (1988) ; Aouina et Moussamir (2019) avancent qu'un auditeur compétent doit posséder des connaissances, une formation, une qualification et une expérience

² Commissaire aux comptes en France et auditeur externe aux Etats-Unis. Les deux expressions, commissaire aux comptes et auditeur externe, désignent, l'audit légal, c'est-à-dire, l'audit prévu par la loi contrairement à l'audit contractuel. En effet, l'auditeur contractuel ou auditeur externe, travaille selon les besoins définis par l'entreprise.

suffisante pour mener convenablement un audit de qualité. Ammar (2006) la compétence est l'association des connaissances techniques, savoir-faire, comportement et motivations s'exerçant dans un contexte précis. L'Acte Uniforme OHADA (2000, 2014), afin de contraindre le commissaire aux comptes à faire preuve de compétence lors de l'exercice de sa mission stipule que « le commissaire aux comptes est civilement responsable, tant à l'égard de la société que des tiers » (article 725). Rakotondrajao et Méraux (2021), recommandent la prise en compte de façon chiffré du savoir et compétence dans la valeur de l'entreprise.

4.2.2 L'indépendance de l'auditeur : une valeur de pertinence de l'information

L'indépendance de l'auditeur est sa capacité à révéler les irrégularités détectées dans les états financiers (DeAngelo, 1981 ; Compernelle, 2010 ; Aouina et Moussamir, 2019). Par ailleurs, lorsque les coûts de changement des auditeurs sont nuls, l'indépendance peut être atteinte. L'auditeur est le garant de la confiance des actionnaires aux informations financières

4.2.3 La limitation de la durée du mandat

La réglementation française fixe à six ans la durée de mandat du commissaire aux comptes (Piot, 2003). L'OHADA limite à deux années, son mandat lorsqu'il est désigné par les statuts ou l'assemblée générale constitutive et à six exercices, lorsque celui-ci est désigné par l'assemblée générale ordinaire (article 704). Par ailleurs, il est précisé qu'à l'expiration des fonctions de ce dernier, il est proposé à l'assemblée générale, de ne pas renouvelé son mandat. Ceci a pour but, d'éviter que se créent des liens de familiarités. Plusieurs facteurs limitent le mandat de l'auditeur légal. Il s'agit entre autres, du changement de dirigeant (Piot, 2003 ; Mard et Marsat, 2009) ; du conflit auditeur-client, des difficultés financières du client, des coûts d'agence (Piot, 2003) et la rotation des auditeurs (Abdelhakim, 2013). Zehri (2006) ; Meyer et *al.*, (2007) ; Omri et *al.*, (2009) affirment que la longévité de la relation d'audit biaise le jugement de l'auditeur qui certifie les états financiers à la convenance des clients.

4.2.4 La réputation de l'auditeur

DeFond et Jiambalvo (1993) ; Aouina et Moussamir (2019) montrent que les conflits entre auditeurs et clients concernant les pratiques comptables opportunistes sont moins probables si l'auditeur est un Big four. La littérature comptable évoque deux conflits dont le problème des honoraires et l'émission des rapports d'audits avec réserves.

5. Canevas de recherche

5.1 Type d'étude et population de l'étude

Notre étude est qualitative. Nos enquêtes se limitent aux villes de Douala, Bamenda, Bafoussam et Dschang, où se concentrent nos différentes cibles. Notre posture épistémologique est

l'interprétativisme car, permet de comprendre les comportements qui influencent les variables de l'étude. Les données sont analysées avec le logiciel Sphinx version 10.

5.2 Taille de l'échantillon et recrutement des cas

La méthode d'échantillonnage utilisée est la convenance c'est-à-dire qu'un cabinet d'audit sélectionné, nous oriente vers la PME où elle exerce comme commissaire aux comptes. Nous avons choisi dix cas (dix cabinets d'expertises comptables et leurs clients). Le choix de ces cas était guidé par la recherche des facteurs qui influencent la qualité de l'audit.

5.3 Outil de collecte des données

Nous sommes entrés en contact avec ces institutions en vue de prendre un rendez-vous pour l'entretien. Des demandes ont été rédigées et déposées au service courrier, question d'acheminer vers l'intéressé pour un éventuel entretien. Également, des mails ont été envoyés. Après des mois, seulement dix cabinets comptables ont répondu et guidé vers dix PME. Nous avons ainsi fait des entretiens avec les comptables de ces PME. Pour chaque entretien nous avons un guide d'entretien et un bloc-notes pour la prise des notes. Par contre, d'autres ont préféré répondre aux questions isolément et nous avons récupéré les réponses.

5.4 La présentation des différents cas

5.4.1 Présentation des cabinets d'expertises comptables

Le tableau suivant présente la synthèse des cas sélectionnés.

Tableau N°2 : synthèse des répondants dans les cabinets

Codes	Formes juridiques	Secteur d'activité	Répondants	Experiences	PME clientes
A	SARL	Service	Directeur (Expert-comptable diplômé et commissaire aux comptes)	4	K
B	SARL	Service	Commissaire aux comptes	30	L
C	SARL	Service	Auditeur	8	M
D	SARL	Service	Expert-comptable diplômé	20	N
E	SARL	Service	Senior Associate	7	O
F	SARL	Service	Expert comptable	15	P
G	SARL	Service	Chargé de mission	20	Q
H	SARL	Service	Chargé de mission	14	R
I	SARL	Service	Chargé de mission	25	S
J	SARL	Service	Expert comptable	33	T

5.4.2 Présentation des PME

Le tableau suivant présente la synthèse de l'échantillon.

Tableau N°3 : récapitulatif des PME

Codes	Formes juridiques	Secteur d'activité	Répondants	Experiences	Auditeur legal	Taille de l'entité
K	SARL	Service	Comptable	8	A	PME non familiale
L	SARL	Service	Comptable	6	B	PME familiale
M	SARL	Service	Comptable	10	C	PME familiale
N	SARL	Service	Comptable	8	D	PME familiale
O	SARL	Service	Comptable	20	E	PME familiale
P	SARL	Service	Comptable	15	F	PME familiale
Q	SARL	Service	Comptable	12	G	PME familiale
R	SARL	Service	Comptable	9	H	PME familiale
S	SARL	Service	Comptable	15	I	PME familiale
T	SARL	Service	Comptable	25	J	PME familiale

6. Résultats et discussions

6.1. De la détérioration du service d'audit à la perte d'indépendance de l'auditeur

L'objectif de cette analyse est de déterminer les variables qui déterminent la qualité de l'audit et la pertinence des informations financières dans la relation PME et cabinets d'audits.

6.1.1 Perceptions sur la production de l'information

Nous mettrons l'accent sur les éléments pris en compte par les acteurs avant de réaliser une mission d'audit dans les PME. Ceci permettra de juger la qualité des services d'audits. Le tableau suivant illustre la perception de l'audit par les dirigeants des PME.

Tableau N°4 : la perception de l'audit au Cameroun

Nom	Effectifs	%
Perception de l'audit au Cameroun	20	58%
Outil de régulation du secteur comptable	19	55,1%
Régulateur des transactions comptables en liaison avec l'administration fiscale	18	52,2%
Auditeur à la recherche du gain	8	23,2%

Source : sphinx

Les répondants perçoivent l'audit comme un outil de régulation de la comptabilité, limite les conflits avec l'administration fiscale. Pour d'autres, certains auditeurs recherchent davantage les ressources financières. Ce résultat corrobore la théorie néo-institutionnelle de Meyer et

Rowan (1977) ; Dimaggio et Powell (1983). Cette théorie perçoit l’audit légal comme un régulateur imposé par l’Etat pour améliorer la qualité de l’information et protéger les parties prenantes. Le tableau suivant présente les documents mises à la disposition de l’auditeur.

Tableau N°5 : document mise à la disposition de l’auditeur par les PME

Nom	Effectifs	%
Documents mises à la disposition de l’auditeur légal	20	58%
Relevé bancaire	17	49,3%
Les pièces de caisses	20	58%
Le grand livre	20	58%
La balance des comptes	20	58%
Bilan	20	58%
DSF interne	10	3,5%
La carte du contribuable	20	58%
Le registre de commerce	15	43,5%
Le manuel des procédures	20	58%
Journaux auxiliaires	20	58%
Total observations : 37		

Source : Sphinx

Plusieurs documents sont mis à la disposition des auditeurs pour leur mission. Il s’agit des relevés bancaires, pièces de caisses, le grand livre, la balance des comptes, le bilan, les DSF internes, la carte de contribuable, le registre de commerce, le manuel des procédures et les journaux auxiliaires. Les répondants avancent que ces documents sont nécessaires pour réaliser un audit de qualité. En effet, « *l’absence de ces documents ne facilite pas le retraçage des transactions comptabilisées par la PME....* ».

6.1.2 Analyse des variables de qualité de l'audit

6.1.2.1 Aperçu sur la qualité de la relation qui lie les acteurs

Le tableau suivant met en exergue la qualité de la relation entre l'auditeur légal et les PME.

Tableau N°6 : qualité de la relation PME et cabinet d'audit

Nom	Effectifs	%
Durée de la relation avec votre auditeur légal	20	58 %
Maximum 3 ans	19	55,1%
Auditeur interne en possession	2	5,8%
Trop de familiarités engendrent le laxisme et la corruption	18	52,2%
Total observations : 37		

Source : Sphinx

La durée du mandat est de trois ans maximums. Ceci permet d'éviter le laxisme et le manque de rigueur dans la réalisation des missions d'audits. D'autres répondants avancent que les grandes PME réalisant un important chiffre d'affaires, possèdent un service d'audit interne alors que celles qui réalisent un chiffre d'affaires faible, n'en disposent pas. Certaines PME préfèrent sous-traiter leur service comptable et recourir à un auditeur légal pour apporter une opinion sur la pertinence des informations produites et diffusées. Certains répondants affirment dangereuse la longue relation PME-cabinets d'expertises comptables. En effet, pour ces derniers, une longue durée de cette relation entraîne le laxisme et la corruption. Ceci entraîne une mauvaise qualité du service d'audit et par conséquent, la non pertinence des informations financières.

6.1.2.2 L'audit conseil et la perte d'indépendance

Nous allons montrer comment les conseils qu'apportent l'auditeur légal aux dirigeants des PME affectent la qualité du service d'audit. Le tableau suivant illustre la perception des conseils apportés par l'auditeur aux dirigeants des PME au Cameroun.

Tableau N°7 : avis sur les conseils de l'auditeur légal

Nom	Effectifs	%
Appréciation des conseils de l'auditeur légal	20	58%
Instructifs et constructifs	18	52,2%
Réorganise le système d'écriture comptable	19	55,1%
Total observations : 37		

Source : sphinx

Les informations issues de ce tableau montrent que les conseils de l'auditeur sont instructifs et constructifs, permettent de réorganiser le système d'écriture comptable, afin de corriger les erreurs commises par le service comptable.

6.1.2.3 Environnement fiscal et qualité d'audit

Le tableau suivant montre l'influence de la fiscalité sur le comportement des PME.

Tableau N°8 : pression fiscale et comportement des producteurs des informations

Nom	Effectifs	%
	20	58 %
Pression est énorme	20	58%
Administration fiscale asphyxie la gestion fiscale	20	58%

Source : sphinx

Nous admettons que les responsables des PME jugent excessif la pression fiscale au Cameroun malgré que le taux de l'impôt sur les sociétés soit passé de 38,5% à 33%. L'administration fiscale asphyxie les PME. En effet, ceux-ci admettent que le taux de l'acompte est passé de 1,1% à 2,2%. L'évolution de ce taux entraîne une pression pour leur paiement. Le tableau suivant présente l'effet de la pression fiscale sur le comportement des dirigeants.

Tableau N°9 : rôle de l'auditeur qui réduit la qualité de l'audit pour les PME

Nom	Effectifs	%
	20	58%
Réduction les impôts	19	55,1%
Eclaircie sur l'application des lois fiscales	17	49,3%
Faire un crédit de TVA	18	52,2%

Source : sphinx

Les dirigeants des PME considèrent l'auditeur comme un acteur majeur pour la réduction de l'impôt. De ce fait, on admet que l'auditeur dans son rôle « *d'auditeur-conseil* », apporte aux PME, les techniques minimisant l'impôt. Par ailleurs l'auditeur éclaircie sur les applications de la loi fiscale, facilite l'obtention du crédit de TVA. Le tableau suivant illustre les raisons justifiant le recours à l'audit.

Tableau N°10 : les mobiles du recours à l'audit contractuel au Cameroun

Nom	Effectifs	%
Raisons du choix d'un auditeur contractuel	20	58 %
Eviter de courir vers les cabinets	5	14,5%
Montage des états financiers fiscaux	11	31,9%
Meilleure connaissance des contours de la fiscalité	17	52,2%

Source : sphinx

Les PME ne recourent pas un auditeur contractuel mais plutôt à un conseiller fiscal. Les répondants avancent que les PME font confiance au travail de l'auditeur légal. Ils recourent aux conseillers fiscaux pour le montage des états financiers fiscaux et une meilleure connaissance de la fiscalité. Le tableau-ci-dessous fait allusion aux honoraires de l'auditeur.

Tableau N°11 : perception sur la valeur des honoraires de l'auditeur

Nom	Effectifs	%
Honoraires de l'auditeur légal	10	55 %
Très élevé	10	55%

Source : sphinx

Les responsables des PME trouvent excessif le montant des honoraires versés au cours d'une mission d'audit. Le tableau suivant montre l'effet d'un audit de qualité sur l'information.

Tableau N°12 : audit légal et informations financières

Perception de l'effet de l'audit légal sur l'information financière	20	54 %
Respect de l'application des principes comptables	19	55,1%

Source : sphinx

Les PME perçoivent positives le rôle des auditeurs. En effet, ces derniers affirment du moins que l'auditeur légal incite à la production d'une information qui respecte la déontologie comptable. De fait, au cours des entretiens les comptables affirment que «...l'auditeur légal joue un rôle pertinent auprès des PME pour la production et la communication d'une information comptable fiable... ». De plus, «... l'auditeur légal est le garant de la pertinence de l'information comptable produite par les entités... ». Le tableau ci-après, présente le nombre de bilans susceptibles d'être présenté par une PME.

Tableau N°13 : pluralité des bilans

Nom	Effectifs	%
Nombre de bilan présenté	20	58 %
Un seul bilan	5	13,5%
Deux bilans	7	20,3%
Trois bilans	14	40,6%

Source : sphinx

Les comptables dans les PME affirment produire un seul bilan. Ceci est lié à la rigueur de l'auditeur légal qui exige la production d'une information fiable. D'autres, penchent pour deux ou trois bilans. Ceci traduit un comportement opportuniste car ces bilans aux facettes multiples ne peuvent diffuser la même information aux parties prenantes. L'information financière communiquée par ces PME n'est point pertinente pour la prise des décisions. L'objectif est de limiter le transfert des flux financiers vers l'administration fiscale.

Tableau N°14 : critères de choix des cabinets d'audits

Nom	Effectifs	%
Critères de sélectionne	20	54%
Présence d'un expert-comptable agréé CEMAC	12	32,4%
Expérience dans le nombre de missions d'audits	8	21,6%
Total observations : 37		

Source : sphinx

De ce tableau, il ressort que le choix d'un cabinet d'audit par une PME résulte de la présence d'un expert-comptable agréé CEMAC. En effet, sa présence justifie de la compétence et la réputation du cabinet. De plus, l'expérience dans le nombre de missions d'audits. Ceci permet de justifier de la maîtrise par le cabinet de la réalité de l'environnement et du milieu des affaires. De plus, les honoraires très élevés de l'auditeur légal, confirment la raison pour laquelle il est considéré par les comptables des PME de l'échantillon comme « auditeur-conseil ».

6.2 Effet de l'audit sur la pertinence des données financières des PME

6.2.1 Service d'audit et informations financières

Le tableau suivant montre les variables à prendre en compte pour garantir un audit de qualité

Tableau N°15 : les critères qui garantissent un audit de qualité dans les PME

Nom	Effectifs	%
Critères pris en compte pour garantir un audit légal de qualité	20	58%
Indépendance de l'auditeur	15	43,5%
Ethique et la confidentialité de l'information	15	43,5%
Planning avec les entreprises à auditer	12	34,8%
Constitution d'une équipe	13	37,7%
Confirmer l'indépendance de chaque collaborateur de l'équipe	15	43,5%
Réunion de démarrage (kick off)	10	29%
Effectuer les travaux sur place	15	43,5%
Avoir une bonne compétence	20	58%
Respect des normes	15	43,5%
Respect de la déontologie	18	52,2%
Renseignements suffisants et appropriés	16	46,4%
Conformité des résultats	18	52,2%
Mettre en place des mesures correctives	18	52,2%

Source : sphinx

Plusieurs variables garantissent la qualité de l'audit. Il s'agit de l'indépendance de l'auditeur, l'éthique, la confidentialité, l'élaboration d'un planning de travail, la constitution d'une équipe de travail compétente et indépendante, la programmation d'une réunion de démarrage, la réalisation des travaux sur place, le respect de la déontologie, la demande d'informations suffisantes et appropriées sur la PME, la vérification de la conformité des résultats et la mise en place des mesures correctives en cas d'erreurs ou mauvaises interprétations du droit comptable et fiscal. Au cours des entretiens, certains experts avancent : « ... l'indépendance de

l'auditeur et le respect de la déontologie sont primordiales pour réaliser un audit de qualité et la diffusion d'une information pertinente... ».

6.2.2 L'environnement fiscal : un réducteur de la qualité du service d'audit

Le tableau suivant permettra de comprendre le rôle de l'environnement fiscal sur le comportement des producteurs de l'information.

Tableau N°16 : environnement fiscal et comportement des acteurs

Nom	Effectifs	%
Appréciation de la pression de l'environnement fiscal	20	58%
Trop de pression fiscale	20	58%
Beaucoup de plaintes	20	58%
Profiter les largesses/ souplesse fiscale pendant les deux premières années de l'exercice	10	29%
Prise en compte de la fiscalité dans la gestion de l'entreprise par les dirigeants	10	29%
Maitrise et respect de la loi fiscale	10	29%
Diminution du chiffre d'affaires et gonflement des charges	10	29%
Empêche d'avoir de bonnes statistiques micro et macroéconomique	10	29%
Rôle essentiellement négatif	15	43,5%

Source : sphinx

Les PME trouvent contraignante la réglementation fiscale. De fait, profitent des largesses de la loi fiscale pendant les deux premiers exercices de création et au cours de leur gestion. D'autres recourent aux pratiques discrétionnaires qui diminuent le chiffre d'affaires et gonflent les charges. Le tableau suivant présente les documents transmis par les PME à l'administration fiscale.

Tableau N°17 : qualité des documents présentés au fisc

Nom	Effectifs	%
Perception des documents à l'égard de la réglementation fiscale	10	29%
Non respect des principes comptables	10	29%
Non respect de réglementation comptable	10	29%
Compléter l'information de gestion en fonction de la nature et l'orientation de l'audit	10	29%

Total observations : 35

Source : sphinx

Ces documents ne respectent pas les postulats et conventions comptables. En effet, les informations financières produites sont insuffisantes pour les prises de décision des parties prenantes. Au cours des entretiens, les répondants avancent « ...qu'il est difficile pour une PME de justifier la pertinence de ses chiffres comptables. En effet, ces dernières disposent d'un système comptable mal structuré et qui ne favorise pas la production des chiffres comptables fiables... ». De plus, les répondants A, B, C, D, F affirment : « ... la pression fiscale et la corruption, contribuent fortement à la détérioration de la qualité du service exercé en interne par le comptable et par conséquent, sur celui exercé par l'auditeur légal... ». Les répondants E, F, G, H et I admettent : «... on observe couramment, que plusieurs PME gèrent mal leurs données comptables à cause de l'absence même d'un service comptable structuré, du recrutement d'un comptable qui est membre de la famille même si ce dernier n'est pas doté d'une grande compétence... ». Ces résultats corroborent les propos de De Fond et Jiambalvo (1993) selon lequel, la survenance des conflits pouvant naître entre l'auditeur et le client concernant les pratiques comptables opportunistes. Le tableau ci-dessous ressort les techniques utilisées pour réduire les charges fiscales.

Tableau N°18 : techniques minimisant l'impôt

Nom	Effectifs	%
	20	58%
Bon comptable et bien formé pour contourner l'imputation fiscale	10	29%
Détailler au maximum les points relevés	5	14,5%
Optimisation fiscale	10	29%
Respecter la loi fiscale	4	11,6%
Apporter des suggestions voire des orientations sur les charges fiscales	10	29%

Source : sphinx

Retenons que les auditeurs conseillent aux PME de recruter à la base un comptable compétent maîtrisant le droit comptable et fiscal afin qu'il exploite les avantages fiscaux prévus par la loi pour minimiser le résultat.

6.3 La qualité de l'audit améliore la pertinence de l'information des PME

Tableau N°19 : effet de l'audit légal sur l'information financière

Nom	Effectifs	%
Effet de l'audit légal sur l'information financière produite	20	58%
Donne l'image fidèle, la régularité et la sincérité des états financiers	10	29%
Amélioration constante à chaque fois	2	5,8%
Bénéfique pour toutes les parties prenantes	8	23,2%
Rassure les dirigeants d'entreprise	10	29%
Rôle significativement positif sur la pertinence de l'information financière	10	29%
Corriger les incohérences du système comptable	7	20,3%

Source : Sphinx

L'audit améliore la qualité des informations financières contenues dans les états financiers de synthèse. Il corrige le processus de production des informations, rassure les dirigeants et parties prenantes, corrige les incohérences et faiblesses du système comptable. Le tableau ci-dessous présente la durée de la relation auditeur légal et dirigeants des PME.

Tableau N°20 : durée de la relation entre l'auditeur et la PME

Nom	Effectifs	%
Perception de la durée de la relation entre l'auditeur légal et l'entreprise	20	58%
Promet un avenir meilleur entre l'auditeur légal et les dirigeants d'entreprises	16	46,4%
Limitation de mandat n'est pas respectée	15	43,5%
La durée de l'auditeur légal est très limitée	12	34,8%
Responsabilité civile	5	14,5%
Renouvellement de la confiance en fonction de la satisfaction de la PME	18	52,2%

Dépouillement de la grille thématique

Source : Sphinx

La relation entre le cabinet d'audit et la PME promet un avenir meilleur pour l'audit et la pertinence des informations produites. Malheureusement, l'étendue excessive de cette relation est un danger. Notons que la PME renouvelle la confiance au cabinet en fonction de la satisfaction obtenue. Ceci corrobore les travaux de Zehri (2006) ; Meyer et *al.*, (2007) qui attestent une relation positive entre durée du mandat et gestion du résultat.

6.4 L'équipe d'audit et la pertinence des données comptables des PME

Le tableau ci-dessous présente l'effet « genre », dans la composition d'une équipe d'audit.

Tableau N°21 : équipe d'audit et genre

Nom	Effectifs	%
Composition de votre équipe d'audit en termes de genre	20	58
Le genre n'est pas une barrière dans la composition d'une équipe d'audit	20	58%
Recrutement des collaborateurs sans distinction	18	52,2%
Compétence et la connaissance du secteur d'activité à auditer qui prime	17	49,3%
Majorité des hommes que des femmes	20	58%

Source : sphinx

L'information à retenir est que le genre n'influence pas la composition d'une équipe d'audit. De l'analyse de contenu, il ressort que l'auditeur légal a pour vocation d'aider les PME dans la vérification des documents comptables afin de révéler son opinion. Cependant, son comportement durant sa mission est fortement influencé par celle de l'auditée qui souhaite payer moins d'impôts. L'auditeur légal, dans l'objectif de maintenir son portefeuille client se transforme en auditeur conseil. La qualité de l'audit est fortement influencée par le niveau de propriété du dirigeant qui est très élevé et par conséquent, sollicite des conseils pour minimiser l'impôt. De plus, les PME ne respectent pas la limitation des mandats. En effet, leur relation est basée sur la confiance et les liens de consanguinité. La mauvaise qualité de la relation audit légal-PME a un impact négatif sur l'image fidèle. Il serait important pour la déontologie de la profession d'audit, de revoir la limitation, et la sélection du cabinet d'audit.

Conclusion

Au terme de cette étude en contexte des PME, la qualité de l'audit est fortement influencée par la fiscalité, la longue durée de la relation auditeur légal, le niveau de propriété des dirigeants, la corruption, la sélection du cabinet d'audit sur la base de la compétence et des liens de consanguinité. Les dirigeants des PME, leurs comptables et auditeurs sont responsables des

comportements opportunistes. Ces derniers recourent à l'optimisation fiscale, au gonflement des charges et autres afin de minimiser la base imposable et reverser moins d'impôts à l'administration fiscale. La relation audit légal et PME est alors de mauvaise qualité. Ceci entraîne la perte d'indépendance de l'auditeur et par conséquent, la production d'informations comportant des biais. La mauvaise qualité de la relation auditeur-PME est liée au non-respect du mandat de l'auditeur légal par les PME ; l'existence de la confiance dans la relation PME et l'auditeur légal ; l'absence d'un système organisé de production des données financières dans les PME ; la corruption qui gangrène notre économie ; le souci majeur des responsables des PME de minimiser l'impôt et la sélection d'un cabinet d'audit sur la base des liens d'amitié, de consanguinité et de confiance. La mauvaise qualité de la relation auditeur-PME a pour conséquence, la mauvaise qualité de l'audit, la perte d'indépendance de l'auditeur, le gonflement des charges par les PME, la production et la diffusion des informations financières non pertinentes, l'existence et le développement d'une relation de connivence entre les PME et l'auditeur légal, la transformation du rôle de l'auditeur-contrôleur en celui d'auditeur-conseil et les difficultés des PME à obtenir le financement bancaire. Les acteurs de la mauvaise qualité de l'audit et de la non pertinence des informations financières sont les dirigeants des PME, les comptables, les auditeurs et les conseillers fiscaux. Les techniques utilisées sont l'optimisation fiscale et le gonflement des charges. Les résultats de cette recherche, seront utiles à l'ensemble des utilisateurs internes et externes des informations financières. En effet, l'Etat va prendre en compte les comportements opportunistes qu'adoptent les dirigeants des PME à l'égard de l'administration fiscale et l'effet de celui-ci sur l'impertinence des informations financières qu'elles produisent. Dans le même ordre d'idée, l'OHADA va rechercher à mettre sur pied une structure de contrôle efficace (police OHADA) qui veillera au respect de l'application stricte des principes comptables OHADA au sein des PME camerounaises. Ceci afin, de garantir, la qualité et la pertinence de l'information produite par ces dernières. En ce qui concerne les auditeurs, l'OHADA, doit exiger dans ses textes, la publication par toutes les entreprises (cotées ou non, petites ou grandes, familiales ou non), des honoraires d'audit, pour chaque type de mission à savoir, les honoraires correspondant à la certification légale des comptes et les honoraires correspondant à des missions de conseils. Ceci permettra, de juger de l'indépendance des auditeurs par rapport aux entreprises qu'ils audient afin de garantir non seulement, la qualité de l'audit, mais également, la transparence et la pertinence des informations financières. Notre recherche comporte une limite liée à la faible taille de l'échantillon. A l'avenir une étude quantitative s'impose.

BIBLIOGRAPHIE

Abdelhakim, B. A. (2013), *La Qualité de l'Audit en présence du Co-Commissariat aux comptes : Une approche par la Théorie des jeux*, Thèse de Doctorat en Méthode de Finance et Comptabilité, 248p.

Aouina, M. et Moussamir, A. (2019), « Le rôle de l'audit externe dans la transparence de la communication financière. Une revue de la littérature ». *Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit*, Volume 3, Numéro 4, pp.513-525.

Audousset-Coulier, S. (2008), *La publication des honoraires d'audit par les sociétés cotées françaises. Deux études de déterminants. Les déterminants du caractère volontaire de la publication des honoraires d'audit et les déterminants du montant des honoraires d'audit*, Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris, 516p.

Bampoky, B. (2016), « Une histoire complète des difficultés de normalisation comptable OHADA : plaidoyer pour une normalisation adapté ». *1^{ère} Journée d'étude africaine en comptabilité et contrôle*, pp. 1-37.

Carassus, D. et Gregorio, G (2003), « Gouvernance et Audit Externe Légal : une approche historique comparée à travers l'obligation de reddition des comptes ». *Communication aux 9^{èmes} Journées de l'Histoire de la Comptabilité et du Management*, pp. 1-23.

Causse, G. & Tran Vu, V.H. (2012), « Les dimensions de la performance des cabinets d'audit légal – Le point de vue des auditeurs », *Comptabilité Contrôle Audit*, Tome 18, Volume 3, pp.97–144.

Chemangui, M. (2005), « La problématique de mesure de la qualité d'audit : proposition d'une approche conception », *Comptabilité et Connaissances*, pp. 1-20.

Compernelle, T. (2010), « De l'indépendance individuelle à l'indépendance collective de l'audit : l'apport de la théorie systémique », *La Comptabilité, le Contrôle et l'Audit entre Changement et Stabilité*, pp. 1-33.

DeAngelo L. E. (1981), "Auditor Independence, Low Balling and Balling and Disclosure Regulation", *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 3, n°2, p.113-127.

Eve, A. et Sprimont, P.-A. (2021), « L'étude de la Tétranormalisation dans le secteur réglementé de l'expertise-comptable : le cas de l'intégration des norms de qualité », *Revue Recherches en Sciences de Gestion*, n° 143, Vol. 2, pp. 173-201.

DeFond, M. et Jiambalvo; J. J. (1993), « Factors Related to Auditors Client Dsagreements Oliver Income-Increasing Accounting Methods ».

DiMaggio, P. J. et Powell, W. W. (1983), “The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields”, *American Sociology Review*, Vol. 48, April, pp.147-160.

Flint, D. (1988), *Philosophy and Principles of Auditing*, Macmillan Education, London, 191p.

Gore, P., Pope, P. F. et Singh, A. K. (2001), *Non-audit services, Auditor Independance and Earnings Management, Working Papers*, 34p.

Jensen, M.C. and Meckling, W.H., (1976), “Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Cost and Ownership structure”, *Journal of financial economics*, Vol.3, pp.305-360.

Jourdanie, M. et Trébucq, S. (2022), « Vers une évolution des facteurs d’adoption du modèle d’adoption des coûts ABC au sein du secteur Viti-Vinicole ? Une étude qualitative à partir du projet sustaincost », *Revue Recherches en Sciences de Gestion*, n° 148, pp. 175-204.

Mard, Y. et Marsat, S., (2009), « La gestion du résultat comptable autour d’un changement de dirigeant en France », *Comptabilité-Contrôle-Audit, Numéro Thématique*, pp. 141-170.

Michaïlesco, C. (2009), « Qualité de l’information comptable », *Encyclopédie de comptabilité, Comptabilité-Contrôle-Audit*, pp.1023-1033.

Meyer, J. W. et Rowan, B. (1977), “Institutionalized Organizations : formal structure as myth and Ceremony” *American Journal of Sociology*, Vol. 2, n°83, pp. 340-363.

Meyer, M. J., Rigsby, J. T. and Boone, J. (2007), “The Impact of Auditor-Client Relationship on the Reversal of First-Time Audit Qualification”. *Managerial Auditing Journal*, Vol. 22, n°1, pp. 53-79.

Obert, R. et Mairesse, M.-P. (2009), *Comptabilité et Audit*, edition Dunod, Paris, 624p.

Omri, A., Ghorbel, F. et Baklouti, F ; (2009). « Impact de l’audit externe sur la qualité du résultat comptable » : cas des entreprises tunisiennes cotées. *Revue Gouvernance*, Vol. 6, n° 2, pp. 1-19.

Piot, C. (2003), « Coûts d’agence et changement de commissaire aux comptes : une étude empirique », *Comptabilité-Contrôle-Audit, Tome 9, Vol. 2*, pp. 5-30.

Piot, C. (2005), « Qualité de l’audit, information financière et gouvernance : enjeux et apports ». pp.155-233 in Finet Alain (2005), *Gouvernement d’Entreprise : Enjeux Managériaux, Comptables et Financiers. De Boeck*, 268p.

Piot, P. (2005) « Concentration et spécialisation sectorielle des cabinets d’audit sur le marché des sociétés cotées en 1997-1998 », *Comptabilité-Contrôle-Audit 2005/2(Tome 11) P.149-173*.

Rakotondrajao, N. et Méraux, J.-P. (2021), « proportion d'un modèle de valorisation comptable et financière du bénévolat intégrant connaissances et compétences des bénévoles », *Revue Recherches en Sciences de Gestion*, n° 142, Vol. 1, pp. 217-242.

Ross, S.A. (1977), "The determination of financial structure, the incentive-signaling approach", *Bell Journal of Economics*, Vol. 8, pp.23-44.

Tsapi, V., Assene, M. N. et Hapsatou, H. (2021), « L'étude de la Tétranormalisation dans le secteur réglementé de l'expertise-comptable : le cas de l'intégration des normes de qualité », *Revue Recherches en Sciences de Gestion*, n° 143, Vol. 2, pp. 205-229.

Williamson, O. E. (1981), "The Economics of Organization The Transaction Cost Approach", *American Journal of Sociology*, Vol. 87, n°3, pp. 548-577.

Zehri, F. (2006), « La place de l'audit externe dans la gestion des résultats comptables : cas des entreprises tunisiennes », *Association Francophone de la Comptabilité*, pp. 1-17.

Akerlof, G. A. (1970), 'The Market for Lemons : Quality Uncertainly and the Markt Mechanism', *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 84, n°3, pp. 488-500.